

OBJET : Election des représentants des parents d'élèves
au **Conseil d'Administration du Collège**.
Dépôt des candidatures.

Référence : Code l'éducation - article R 421-20
- circulaire ministérielle du 30 août 1985 (modifié)
- note de service 2018-074 DU 02/07/2018 - BO n°28 du 12 juillet 2018
- note ministérielle DGESCO B3-3

Madame, Monsieur,

L'élection est fixée au vendredi 12 octobre 2018 de 8H00 à 12H00.

A l'occasion de ces élections, je souhaite vous rappeler toute l'importance de la parole des parents dans notre dialogue avec les autorités (Direction Académique, Mairie, Conseil Départemental).

N'hésitez pas à vous porter candidat pour faire valoir votre point de vue, dans l'intérêt de vos enfants.

Le conseil d'administration se réunit au maximum 5 fois par an.

Modalités de vote :

Les représentants titulaires et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.

Les listes peuvent ne pas être complètes. Elles sont établies suivant un ordre préférentiel qui détermine l'attribution des sièges.

Les listes peuvent comporter au plus un nombre égal au double du nombre des sièges à pourvoir. Ce nombre ne peut être inférieur à deux noms. Les candidats sont inscrits sans mention de la qualité de titulaire et de suppléant.

Les électeurs votent pour une liste sans panachage ni radiation. Il est désigné au maximum autant de suppléants que de titulaires. En cas d'empêchement provisoire de membres titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre la liste.

Si un candidat se désiste moins de huit jours francs avant l'ouverture du scrutin, il ne peut être remplacé.

7 sièges sont à pourvoir

Les sièges demeurés vacants sont pourvus par des élections intervenant dans les mêmes conditions et dans un délai n'excédant pas quinze jours.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être remises au Chef d'Etablissement dix jours francs avant l'ouverture du scrutin, c'est à dire **avant le Lundi 1er octobre 2018 à minuit**.

Les listes des candidats seront aussitôt affichées le lendemain.

Le Principal

Ilyas CALLI

**Le Principal
Ilyas CALLI**

Affaire suivie par
Secrétariat de Direction
Mme BRASTEL

Téléphone
02.33.38.53.51

Télécopie
02.33.37.05.08

Courriel
ce.0610970y@ac-caen.fr

Courrier
B.P. 52
6, rue du Champ Passais
61700 Domfront en Poiraise